

# Préparation des pays à l'introduction des vaccins anti-COVID-19

19 février 2021

[English](#)

[العربية](#)

[中文](#)

[Русский](#)

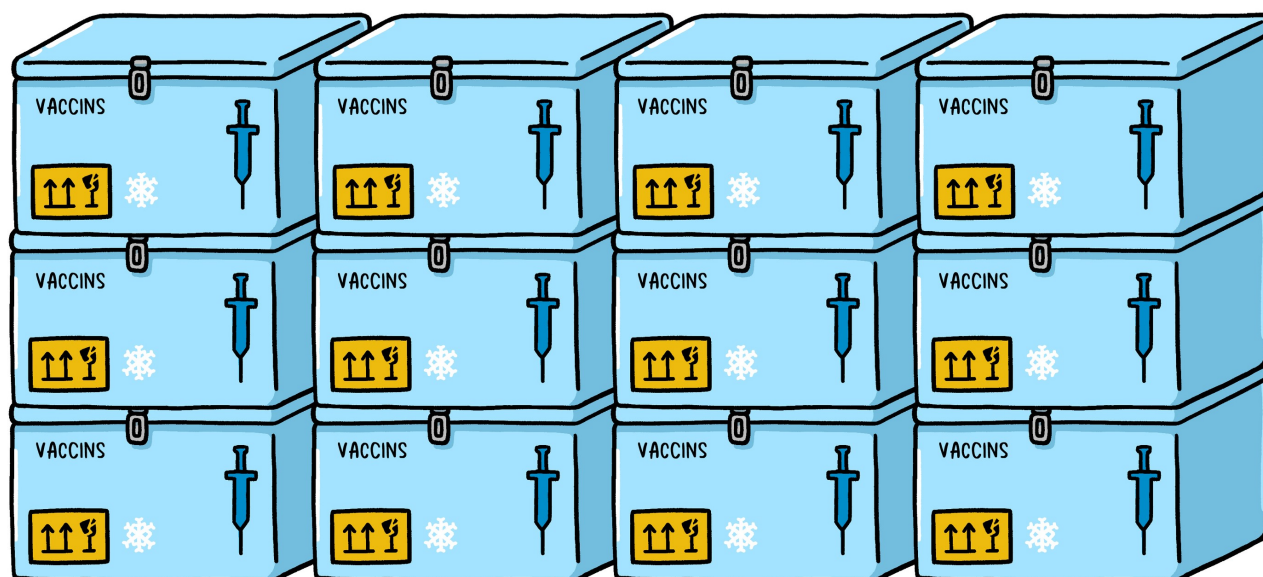
[Español](#)

[Português](#)

*Cet article fait partie d'une série d'explications à propos de la mise au point et de la distribution des vaccins. Apprenez-en plus à propos des vaccins, depuis leur fonctionnement et leur fabrication jusqu'à la garantie de leur innocuité et d'un accès équitable, dans la série de l'OMS « [Les vaccins expliqués](#) ».*

Les pays commencent à déployer des vaccins anti-COVID-19, suscitant un nouvel espoir dans la lutte contre la pandémie mondiale. L'[OMS](#), l'[UNICEF](#), [Gavi](#) et leurs partenaires collaborent afin d'aider les pays à se tenir prêts pour l'introduction d'un vaccin contre la COVID-19. Ils ont fourni aux pays un [outil d'introduction des vaccins anti-COVID-19](#) qui comporte l'ensemble des ressources dont ils ont besoin pour se préparer à la livraison des vaccins anti-COVID-19. Cet outil comporte notamment des formations destinées aux référents nationaux/infranationaux et aux agents de santé visant à les doter des connaissances et des compétences nécessaires.

Grâce à une bonne planification, les pays peuvent garantir la mise en place des infrastructures et la disponibilité de l'appui technique pour livrer en toute sécurité les vaccins contre la COVID-19.



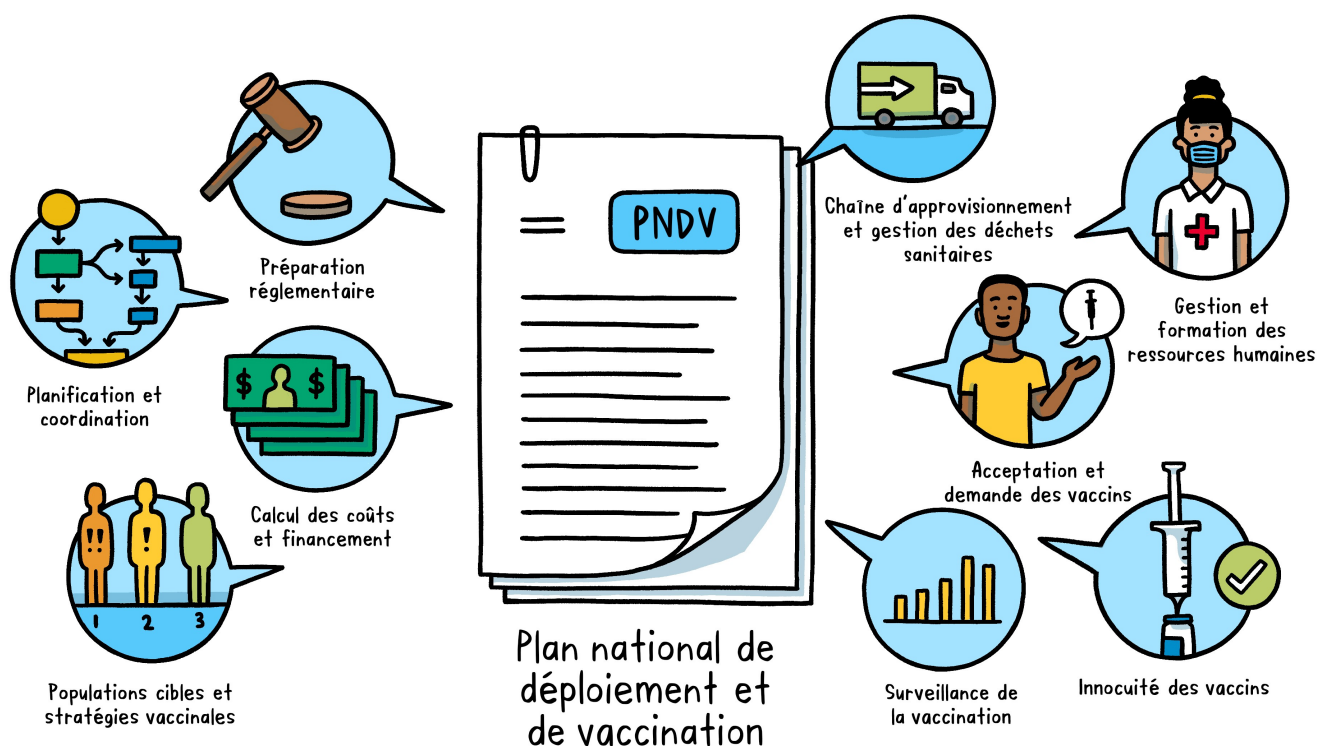
## Quel est le processus que les pays doivent entreprendre pour obtenir des vaccins anti-COVID-19 dans le cadre du Mécanisme COVAX ?

Au total, 92 pays à revenu faible ou intermédiaire pourront avoir accès aux vaccins anti-COVID-19 par l'intermédiaire du système de garantie de marché du Mécanisme COVAX de l'Alliance Gavi (AMC).

Le système de garantie de marché du COVAX est l'instrument de financement novateur qui appuiera la participation au Mécanisme de 92 pays à revenu faible ou intermédiaire, leur permettant d'accéder à des doses de vaccins anti-COVID-19 sûres et efficaces financées par des donateurs. Ce système, associé à un soutien supplémentaire en vue de la préparation et de la prestation des pays, fera en sorte de protéger à court terme les populations les plus vulnérables de tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu.

Ces 92 pays participant à l'AMC doivent élaborer des plans nationaux définitifs de déploiement et de vaccination lesquels seront examinés par l'OMS, l'UNICEF et d'autres partenaires afin de garantir leur efficacité. Les plans nationaux peuvent être soumis par l'intermédiaire de la plateforme des partenaires (en anglais).

Une fois que l'examen des plans des pays est effectué afin de garantir le respect des principaux critères de préparation, ils peuvent se voir attribuer des vaccins par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX. Les pays ne participant pas à l'AMC sont également invités à soumettre leurs plans nationaux aux fins d'examen et pour recevoir des informations en retour et ainsi améliorer leur plan.



## Qu'est-ce qu'un plan national de déploiement et de vaccination ?

Un plan national de déploiement et de vaccination est un plan opérationnel visant à mettre en œuvre et à surveiller le déploiement de la vaccination anti-COVID-19 dans un pays. Le plan national est un plan émanant d'un pays en particulier et sert de cadre principal pour les efforts d'introduction des vaccins et de vaccination d'un pays.

Le plan présente les principaux aspects de la préparation, notamment les suivants :

- **Préparation en matière de réglementation** : exigences juridiques pour l'importation de vaccins, autorisation réglementaire pour l'utilisation des vaccins et procédures visant à accélérer la disponibilité des vaccins.
- **Planification et coordination** : structure de gouvernance et de gestion tant au niveau national (comme un comité national de coordination et des groupes consultatifs techniques nationaux sur la vaccination) qu'au niveau infranational pour superviser le déploiement, la mise en œuvre et assurer le suivi des vaccins anti-COVID-19.
- **Coût et financement** : un budget réaliste – y compris les sources de financement et les déficits

budgétaires – pour le déploiement des vaccins et la vaccination.

- **Populations ciblées et stratégies de vaccination** : établissement des priorités en matière de vaccination des différents groupes de population et identification de la façon dont chaque groupe sera vacciné.
- **Gestion de la chaîne d'approvisionnement et des déchets sanitaires** : activités essentielles de la chaîne d'approvisionnement en vue de la préparation au déploiement des vaccins (comme l'évaluation de la chaîne du froid et une distribution et une logistique sûres) et pour assurer une gestion sûre des déchets sanitaires.
- **Gestion des ressources humaines et formation** : besoins en personnel pour le déploiement des vaccins et plan de formation et de supervision.
- **Acceptation du vaccin et demande** : une approche intégrée pour parvenir à une forte adhésion aux vaccins anti-COVID-19, y compris des activités de communication stratégique qui encouragent la vaccination, la lutte contre la diffusion de fausses informations et la communication sur les risques en cas d'effets indésirables.
- **Innocuité des vaccins** : étapes pour la préparation, la surveillance et les informations relatives à l'innocuité des vaccins et les effets indésirables potentiels et la garantie de la sécurité des injections.
- **Suivi de la vaccination** : stratégie de collecte et de notification des données relatives à la vaccination, surveillance des maladies pour veiller à suivre l'impact du vaccin et évaluation du processus global de mise en œuvre.

Il conviendrait que le plan national de chaque pays soit élaboré au moyen d'un processus consultatif, dirigé par le ministère de la Santé du pays et soutenu par d'autres organisations, dont l'OMS, l'UNICEF et d'autres partenaires concernés, pour affiner le plan jusqu'à ce qu'il soit finalisé. Dans le cadre de l'axe de travail du Mécanisme COVAX sur la préparation des pays à la vaccination, des [orientations pour l'élaboration d'un plan national de vaccination et de déploiement des vaccins contre la COVID-19](#) ont été élaborées, en vue d'aider les pays à concevoir un plan opérationnel pour l'introduction des vaccins contre la COVID-19.

## **Pourquoi les pays devaient-il élaborer un plan national de déploiement et de vaccination ?**

L'élaboration d'un plan national permet aux pays de se préparer à la vaccination, de déterminer les besoins en ressources et de rationaliser le processus d'introduction des vaccins. Une fois qu'un plan national est développé, les pays travaillent à sa mise en œuvre, notamment en matière de planification détaillée des stratégies d'administration des vaccins, de logistique, de ressources humaines et de mobilisation du financement.

## **Comment l'état de préparation des pays sera-t-il évalué ?**

Un processus d'examen a été mis en place pour fournir un soutien et un retour d'information aux pays afin qu'ils améliorent et finalisent leurs plans. Ceci permet de s'assurer que le plan national d'un pays comporte les éléments nécessaires au déploiement rapide des vaccins et à la mise en œuvre de la vaccination contre la COVID-19, et que toutes les recommandations relatives à des améliorations soient prises en compte.

Une fois que les 92 pays participant à l'AMC ont soumis leur plan national, un comité régional d'examen évalue le plan ainsi que l'état de préparation et la capacité du pays en matière d'allocation, de déploiement et d'administration des vaccins. Les participants dont le plan national répond aux critères d'évaluation standardisée de l'état de préparation rejoignent le processus d'allocation des vaccins anti-COVID-19 du Mécanisme COVAX. Les pays doivent prendre en compte les recommandations de l'évaluation pour améliorer leur préparation à l'introduction du vaccin.

[Lire l'article suivant : Variants du virus et leurs effets sur les vaccins contre la COVID-19](#)